

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 27/12/2017	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : 27/12/2017	N° d'enregistrement : 2017-5892
--	--	---

1. Intitulé du projet

Premier boisement de terre agricole : plantation de 9,5 ha de peupliers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **ROCHAS**

Prénom **ANNE-MARIE**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47° c)	Premier boisement d'une superficie de 9,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Plantation de peupliers sur des terres en gel agricole, suite à l'arrêt de l'exploitation céréalière
- Objectif : développer la valorisation forestière de la propriété par la plantation d'une essence déjà présente sur le territoire, et permettant une production de bois de qualité.
- Travaux selon recommandations habituelles de boisement en populiculture dans la Vallée de la Garonne
- Plantation de peupliers à 204 tiges/hectare avec des variétés adaptées au sol à boiser
- Après plantation, entretiens annuels mécaniques (disquage superficiel des interlignes au printemps) et élagages progressifs
- Ces parcelles feront l'objet d'un document de gestion durable (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de :

- Valoriser des parcelles par une plantation réversible, tout en la conservant en bon état d'entretien ;
- Diversifier les revenus du propriétaire (arrêt de l'activité agricole) ;
- Faire une production de bois d'oeuvre de peupliers de qualité, actuellement demandée par les industries locales ;
- Garder une parcelle accessible, aérée et avec un couvert limité ;

Ces parcelles seront gérées conformément à un document de gestion forestière durable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront étalés sur une période de 6 à 10 mois.

- Préparation du sol par travail localisé à l'emplacement des plants (évite le travail en plein) en début d'automne ;
- Plantation entre décembre et mars, en incluant la pose de filets de protection contre les dégâts de gibier (qui seront retirés 5 ans après la plantation) ;
- Plantation de plants de provenance certifiées à 204 tiges par hectare (écartement 7mx7m) : densité faible et définitive (diminution des interventions en ne réalisant pas d'éclaircies)
- Respect des distances de plantation avec les fonds voisins (5m)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretien annuel du sol par travail superficiel dans les interlignes (au printemps, sur sol ressuyé pour ne pas créer d'ornières)
- Entre la 2ème et 8ème année (selon la croissance des arbres) : taille de formation et élagage progressif jusqu'à 7m de hauteur
- Coupe des peupliers à envisager selon la croissance des arbres

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Uniquement demande d'examen au cas par cas (Article R.122-3 du code de l'environnement) au titre de l'item 47°c) premier boisement supérieur à 0,5ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie globale du chantier (boisement en deux îlots) :	9,5 ha
- Ilot 1 :	5,5 ha
- Ilot 2 :	4 ha

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : CAUMONT
SUR GARONNE (47430)

Lieu-dit : Ancien passage et
Pont de Larroque

Section et N° :

ZE 50 et 115 (îlot 1)

ZH 76 (îlot 2)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. 00° 11' 26" E Lat. 44° 26' 30" N
Long. 00° 11' 52" E Lat. 44° 25' 44" N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

APB Garonne et Section du Lot FR3800353 (à 140m de l'îlot 1 et à 675m de l'îlot 2)

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 07/09/2010 Pas de contre-indication à la plantation. Les peupleraies constituent d'utiles champs d'expansion des crues : faible densité, troncs élagués, sol entretenu. Ces plantations filtrent les eaux et le courant, atténuant les conséquences des inondations sur les zones situées en aval. Ce rôle positif a été reconnu dans le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive Habitat : La Garonne FR7200700 à 125m de l'îlot 1 (derrière la digue) et à 670m de l'îlot 2
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les peupliers ne nécessitent pas d'arrosage artificiel (pas d'irrigation).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On peut supposer un impact positif de l'arrêt des intrants agricoles (produits phytopharmaceutiques).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'un espace d'agriculture intensive par un espace forestier (stockage de carbone).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondations auquel les peupliers sont moins sensibles qu'une culture agricole.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les variétés de peupliers à planter sont choisies pour diversifier et prévenir tout risque sanitaire (choix dans la liste des cultivars éligibles aux aides régionales).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Au contraire, la plantation de peupliers (essence à croissance rapide) permet le stockage durable de carbone.

Emissions

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

Le Lot-et-Garonne est traditionnellement boisé en peupliers,
notamment à proximité des cours d'eau.

Le projet s'inscrit dans la continuité de zones déjà boisées avec
des essences déjà présentes localement.

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagement),
notamment l'usage
du sol ?

Le boisement induit un changement d'usage mais permet une
nouvelle valorisation (voulue par le propriétaire) dans la filière
forêt-bois, sources de nombreux emplois locaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mise en place d'essences peu sensibles aux risques sanitaires
- Arrêt définitif de culture agricole intensive et consommatrice en eau (céréaliculture)
- Travail préparatoire du sol localisé plutôt qu'en plein
- Précautions prévues lors de la phase de travaux et d'exploitation (éviter les ornières et tassements du sol en diminuant la circulation des engins d'entretiens)
- Absence de recours aux produits phytopharmaceutiques (désherbants chimiques, engrais ou autres...)
- Enlèvements des filets de protection contre les dégâts de gibier après utilisation
- Suivi des préconisations du document de gestion durable pour les parcelles boisées (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- le projet est conforme aux recommandations formulées pour ce type de boisement,
- le boisement a un impact positif sur le sol et l'environnement de la parcelle, vis-à-vis de l'usage précédent (lutte contre les risques d'inondations et stockage de carbone),
- le projet ne compromet pas le potentiel agronomique et écologique de la parcelle.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

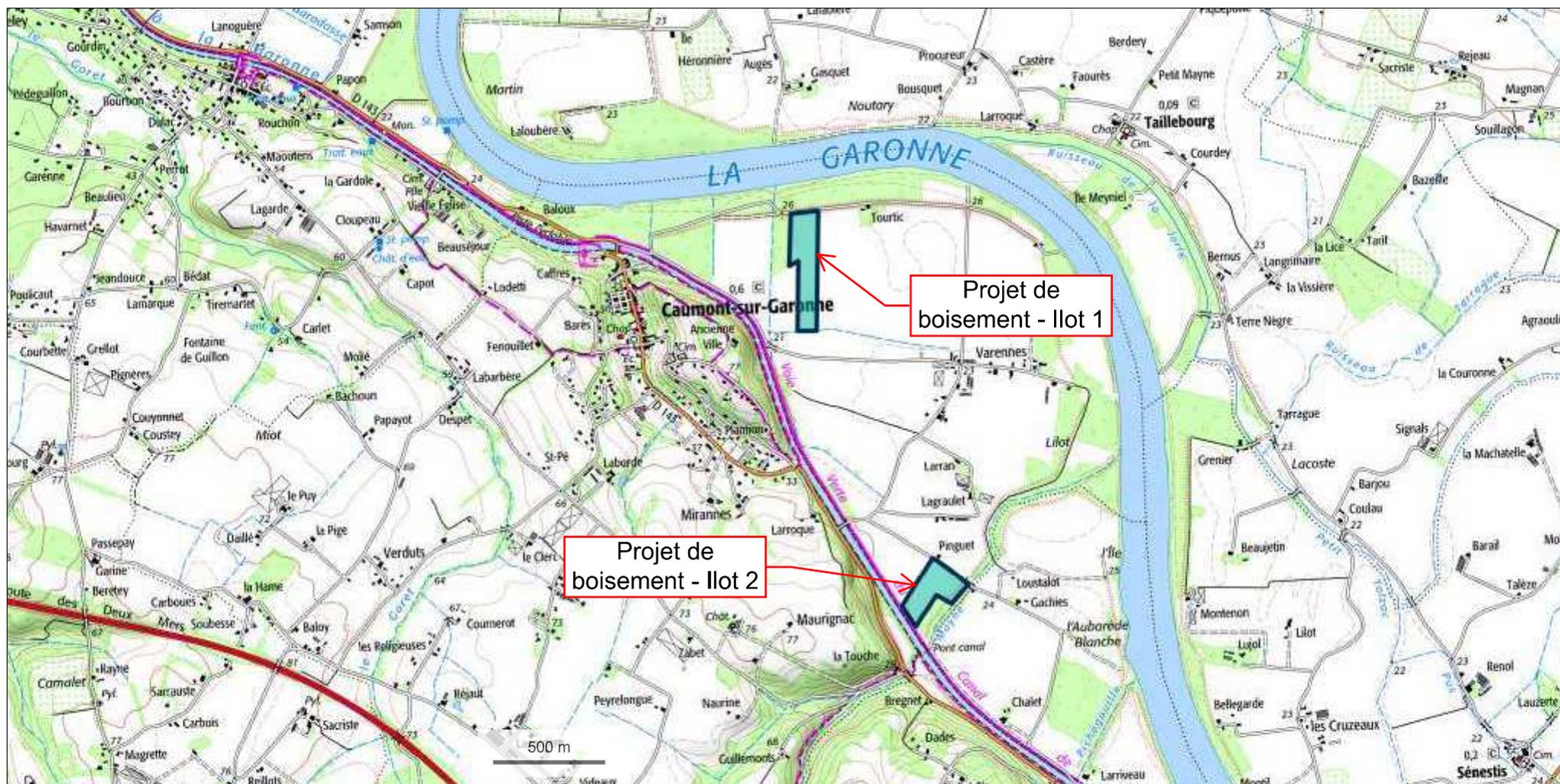
Casteljaloux

le,

26/10/2017

Signature





© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

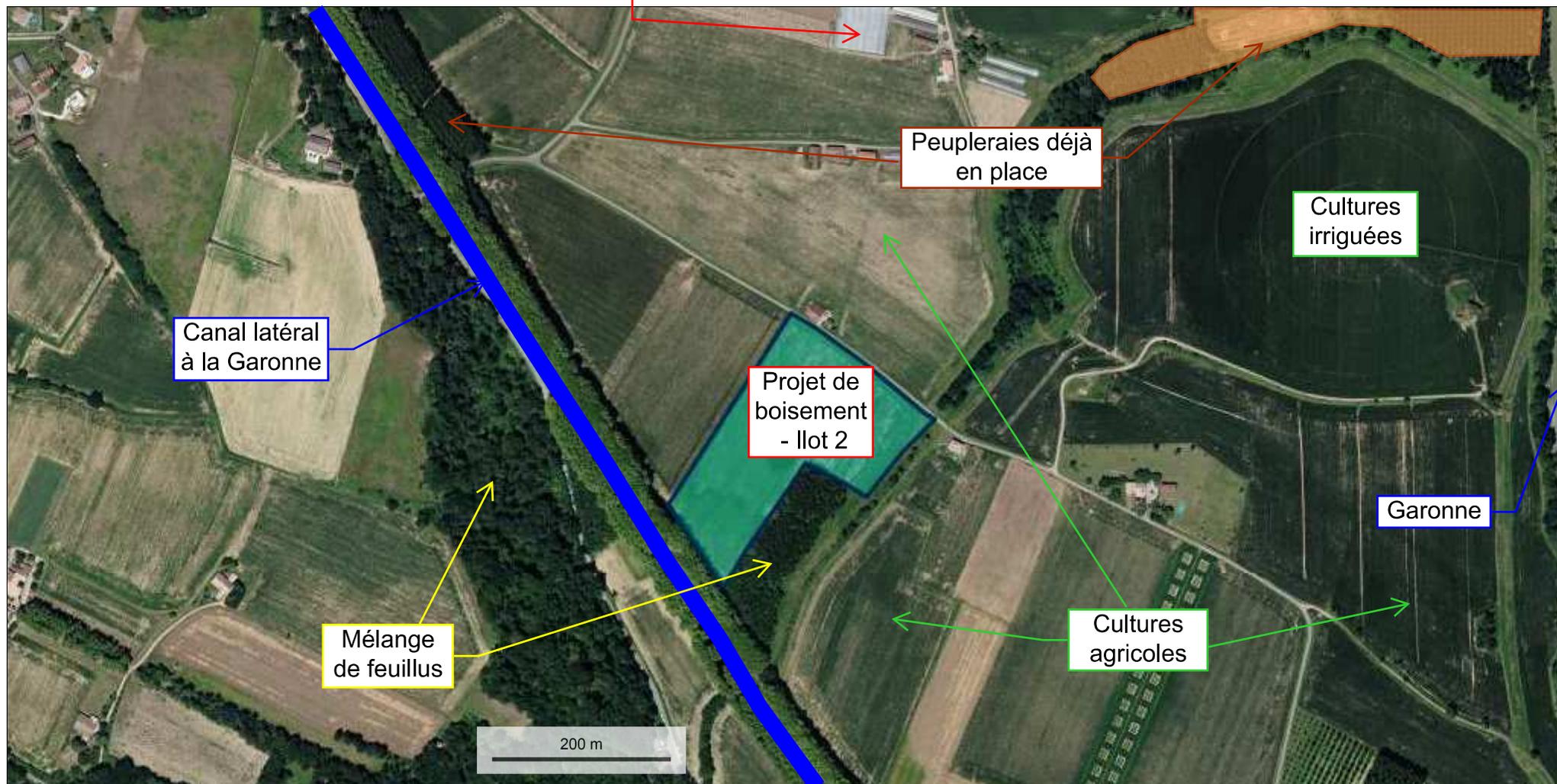
Longitude : 0° 11' 24" E
Latitude : 44° 26' 10" N



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 11' 24" E
Latitude : 44° 26' 30" N

Projet cas par cas :
Serres agricoles
2013-001088



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 11' 53" E
Latitude : 44° 25' 44" N



Caumont-sur-Garonne, Nouvelle-Aquitaine

Vue n°1



Date de l'image : sept. 2012 © 2017 Google

Google, Inc.

Street View – sept. 2012



Caumont-sur-Garonne, Nouvelle-Aquitaine

Vue n°2



Date de l'image : sept. 2012 © 2017 Google

Google, Inc.

Street View – sept. 2012



Projet de boisement - Ilot 1



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 11' 53" E
Latitude : 44° 25' 42" N

